

REGLEMENT INTERIEUR

Pour exposer lors du festival ART-GRAULHET

Du 10 au 21 juillet 2019

1. LA SELECTION DES ŒUVRES

Un comité de sélection, composé essentiellement de professionnels, choisira les artistes-exposants en fonction du dossier envoyé par l'artiste. Son choix sera sans appel. Ces personnes ont pour mission de créer une exposition **de qualité** dans **la diversité** (toutes les techniques, tous les styles sont acceptés) et **la cohérence** dans le travail de chaque artiste. Nous demandons aux artistes ayant exposé en 2017 et/ou 2018 de proposer pour 2019 d'autres œuvres.

Il ne s'agit pas de juger une œuvre, encore moins un artiste ou ses choix. Il s'agit, à chaque exposition, d'offrir une sélection d'œuvres qui corresponde à l'esprit de la manifestation.

Le comité de sélection se réunira la dernière semaine de mars 2019. Les artistes-candidats recevront la réponse début avril.

2. AVANT LE 15 MARS 2019, RENVOYER UN DOSSIER COMPLET COMPORTANT :

- **Le bulletin d'inscription** dûment complété
- **Un chèque de 80€ au nom de « l'Eveil Artistique** qui correspond aux frais :
 - d'inscription
 - de publicité
 - d'exposition (affiches, envoi des invitations, flyers, vernissages, etc.)
 - de reproduction des œuvres dans le catalogue et sur le site. [Catalogue couleur 20,5 X 20,5 cm - une reproduction d'une œuvre par exposant et ses coordonnées complètes -une pleine page par artiste]

Si l'artiste est validé par le comité de sélection, il ne sera pas possible de revenir en arrière ; aucun chèque ne pourra être retourné

- **Un visuel de 5 ou 6 de vos œuvres significatives**

Photos numériques et de bonne qualité (300 DPI minimum) : une seule photo par œuvre avec, indiqués : le nom de l'œuvre, le nom de l'artiste, les dimensions, le haut et le bas (surtout pour les œuvres abstraites). Envoyer les photos par mail à art.graulhet@gmail.com

- **Un dossier personnel** permettant au jury une connaissance suffisante de votre démarche et de votre situation d'artiste praticien. Nous proposons qu'en quelques phrases vous nous éclairiez sur votre parcours : comment êtes-vous devenu artiste, votre cheminement. Vous pouvez ajouter toute autre info que vous jugez nécessaire (un site internet consultable est bienvenu, sans être obligatoire ; il ne constitue pas un critère de sélection de même que les infos sur le parcours de formation, les expositions etc.) **tout ceci afin que le comité de sélection puisse au mieux vous situer et vous apprécier**

- **Une enveloppe** dûment affranchie à votre adresse pour retourner les chèques si vous n'êtes pas sélectionné.

MERCI de ne pas ENVOYER de DOSSIER INCOMPLET, de CHRONOPOST ou de RECOMMANDES

3. INSTALLATION - DEPOT DES ŒUVRES : il sera attribué à chaque artiste 6 m. linéaires ou 9 m² modulables en fonction de l'organisation générale de l'expo.

- **le mardi 9 juillet 2019 entre 9 heures et 19 heures**
- **ou le mercredi 10 juillet entre 9h et 12h au plus tard** (les expos ouvrent dès l'après-midi)

L'accueil pour le dépôt des œuvres se fera à la salle qui vous aura été attribuée (pas de changement possible).

ASSURANCE : « Art Graulhet » n'assure pas les œuvres. A chacun de voir avec sa propre compagnie d'assurance.

4. APEROS CONCERT

Trois « vernissage-apéro concert » seront organisés en soirée les :

- **mercredi 10 juillet au FORUM**
- **Samedi 13 juillet à la Maison des Métiers du Cuir**
- **Samedi 20 juillet lieu à définir**

5. HEURES D'OUVERTURE

Tous les jours du 10 au 21 juillet 2019, **de 10h à 19h**. Seule la salle du Forum fermera entre 12 et 14h. (Problème de la nécessité d'un agent de sécurité).

- **Pour les expos dans les boutiques** du centre ville, l'ouverture, fermeture et surveillance seront assurées par les artistes eux-mêmes. Quand ces « Galeries Ephémères » seront fermées, les œuvres seront visibles de la vitrine. Ces espaces commerciaux vides peuvent faire l'objet d'un projet d'installation à expliciter dans votre dossier d'inscription.
- **Pour les expos dans les salles** (Forum, Odéon, Maison des Métiers du Cuir...) l'association de l'Eveil Artistique assurera la plupart des permanences. Mais nous faisons appel à la solidarité : un planning sera proposé sur Doodle pour prendre quelques gardes. Elles permettent à l'artiste de rencontrer le public, les galeristes qui auront fait le déplacement et aussi d'autres artistes. Une présence de l'artiste sur le Salon est demandée sur au **moins trois jours**. En 2017 et 2018, nous avons remarqué que la plupart des ventes se sont faites lors de la présence des artistes sur leur stand.
- Des possibilités d'hébergement bon marché sont à l'étude : faites-nous part de vos besoins.

6. VENTES

L'Eveil Artistique ne retient aucune commission sur les ventes. Celles-ci se font directement entre l'artiste et son client. Il appartient à chacun de vérifier qu'il est en règle avec la loi qui concerne la vente d'œuvres d'art (organismes sociaux et fiscaux).

7. RETRAIT DES ŒUVRES

Il se fera les :

- **Dimanche 21 juillet entre 18h et 20h**. Merci de respecter cette limite de 18h. par considération pour le public. Et à 20 h les portes des différentes salles seront fermées par les agents techniques.

- Ou le lundi 22 juillet à partir de 9 h jusqu'à 12h.
- Les organisateurs ne peuvent en aucun cas assurer le décrochage et le stockage des œuvres au-delà du lundi 22 juillet midi.

8. LE « PETIT MARCHÉ DEBAL'ART »

Le dimanche 21 juillet, entre 9h et 18h nous proposons un petit marché de l'Art, type vide-atelier, à des prix abordables .

Sur une des places du Centre ville de Graulhet, chaque artiste pourra proposer des œuvres de son choix, dans les formats de son choix, entre 1€ et 150€(merci de jouer le jeu) . Une place de 3 m. linéaires (ou multiple de 3) sera réservée à chaque artiste qui en fera la demande, qu'il expose ou non à Art Graulhet. Beaucoup d'artistes ont vendu lors de ce marché (et ont donc remboursé leurs frais). Une information spécifique sera faite ultérieurement sur les conditions de participation au Débal'Art.

9. CONTACTS

- **Le chèque de 80€, l'enveloppe timbrée et le dossier d'inscription** complet et signé doivent être expédiés à cette adresse

L'Eveil Artistique

Chez Madame JARDRY

« La Rive » ,445 chemin de la rive

81300 - BUSQUE

- **Les photos numériques avec une copie du dossier d'inscription**, sont à renvoyer par e-mail à cette adresse

art.graulhet@gmail.com

* la participation à la manifestation Art-Graulhet suppose l'adhésion sans réserve aux conditions ci-dessus et en la signant vous donnez votre accord pour que nous puissions publier des photos de vos œuvres dans le but de promouvoir la manifestation.

Fait a :

Lu et approuvé

Votre signature